

Février 2024

La Vie Avesnoise

Le magazine

d'Avesnes-les-Aubert

Une information de proximité à domicile !

105



VŒUX 2024 : Solidarité TOLÉRANCE Humanisme

Au programme

P.3 : Vœux 2024

P.4 : Énergie

- Cadastre solaire

Prévention

- Plan de Prévention des Risques de Mouvement de terrain

P.5 : Informations du SIAVED

- Le tri des déchets alimentaires

Conférence

- Harcèlement scolaire

P.6 : Travaux

- De nouvelles places de stationnement rue Gabriel Péri

- Passage au LED

P.7 : Bloc-notes

P.8 : La Vie Avesnoise en images

Etat civil

NAISSANCE. Il a vu le jour

LAURENT Hugo, le 10 novembre 2023

CÉLÉBRATION. Noces d'or

BACQUET Philippe et Nadine, le 20 janvier

DÉCÈS. Ils vont nous manquer

LENGRAND Henri, 90 ans

MARLIÈRE-GERARD Nicole, 81 ans

Agenda

Tous les mardis matin

PERMANENCE DES FINANCES PUBLIQUES

De 8H30 à 12H en mairie.

Jeudi 8 février

CONFÉRENCE SUR LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

À 18H30 à la Salle des fêtes.



Tous les samedis matin

BILLETTERIE BOODER

De 10H à 12H en mairie.



Mercredi 21 février

JEUX DE MOTS (adultes)

De 14H30 à 17H30 à la Bibliothèque.

Animation autour des mots (Plus d'informations au 03.27.82.29.10).

LES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ. Elles peuvent vous soutenir



LES RESTAURANTS DU CŒUR

La distribution se fait le jeudi matin jusqu'au 9 mars sur convocation dans les bâtiments situés à côté des ateliers municipaux.

39 rue Henri Barbusse - Mme Françoise Canonne : 06.80.90.29.43.



LE SECOURS POPULAIRE

Maison de la Solidarité - 39 rue Henri Barbusse.

Contact : Mme Isabelle Libert : 06.09.43.82.82.



LE SECOURS CATHOLIQUE

18 rue du Petit Séminaire

59400 - Cambrai - 03.27.81.21.89.

Horaires Mairie :

Lundi

14^H-17^H30,

du Mardi au Vendredi

8^H30-12^H et 14^H-17^H30,

Samedi

9^H-12^H

Mairie

03.27.82.29.19.

Courriel

accueil.mairie@avesnes-les-aubert.fr

Numéros Utiles :

Médecin de garde : 03.20.33.20.33. - **Pharmacie de garde :** 08.25.74.20.30.

Pompiers : 18 - **Secours Médical :** 15 - **Gendarmerie :** 17

Accueil périscolaire « L'île aux enfants » : 03.27.82.29.04.

C.A.P.A.H.D. : 03.27.82.29.17.

CA2C : 03.27.75.84.79.

Crèche : 03.27.79.78.21.

Mission Locale : 03.27.70.86.59.

RAMI-RPE (Relais d'Assistants Maternelles) : 03.27.37.98.74.

Services Techniques : 03.27.78.39.44.

SIAVED (Point info déchets) : 080.775.537.

U.T.P.A.S. : 03.59.73.36.50.

VŒUX 2024 :

Solidarité TOLÉRANCE Humanisme



Laurent Maillard, 1^{er} Adjoint,
a ouvert la cérémonie des vœux 2024.

Les vœux de la Municipalité sont toujours un moment fort de la vie communale et, cette année encore, ils ont été marqués par la présence des Avesnoises et des Avesnois venus en nombre.

En introduction de la cérémonie, Laurent Maillard, 1^{er} Adjoint, est revenu sur l'ensemble des actions menées en 2023. Il a rappelé la dense vie associative, qu'elle soit sportive, culturelle ou en direction de notre jeunesse, et la fierté que nous pouvons avoir face à une telle richesse d'activités et d'animations.

Comme un beau trait d'union entre le discours du 1^{er} Adjoint et le propos de Monsieur le Maire, Valentine, jeune lycéenne de 16 ans, a fait lecture du texte de Sonia Cheniti (dont nous vous transmettons un extrait ci-dessous) permettant au public de profiter de ce texte émouvant tourné autour des valeurs de paix ; valeurs si essentielles aujourd'hui.

Monsieur le Maire, après avoir souhaité ses meilleurs vœux à toutes et tous, est pour sa part revenu sur les inondations dans le Pas-de-Calais marquant son profond soutien aux sinistrés. En écho au message de

Valentine, il a également évoqué les nombreux conflits guerriers qui jalonnent malheureusement le monde, rappelant par la même occasion qu'il faille «*combattre toutes les formes de repli*», avant de dévoiler les projets de 2024 dont, entre autres, le réaménagement des rues Paul Vaillant-Couturier et Jules Guesde, la démolition de l'ancienne friche Morisau, la création de 4 cabinets médicaux ou encore la réflexion sur la construction d'une nouvelle école élémentaire ...

Monsieur le Maire a énoncé que certes rien n'est simple et que tout n'est pas parfait mais que la Municipalité s'emploie à améliorer toujours plus le cadre de vie des habitants et ce, faut-il le rappeler, dans la limite de ses compétences et de ses moyens. En guise de clin d'œil et renouvelant ses vœux, il a conclu sur les mots de Jacques Brel : «*Je vous souhaite surtout d'être vous, fiers de l'être et heureux*».

Remerciements

Monsieur le Maire a profité de l'occasion pour remercier très chaleureusement le personnel communal, l'ensemble des associations locales, les membres du CCAS, les forces de gendarmerie nationale, les pompiers, les enseignants, ACTION, ACCES, la Bouée des Jeunes, et l'ensemble des partenaires institutionnels, sans oublier les très nombreux bénévoles qui sont nos héros du quotidien.

Valentine, jeune lycéenne de 16 ans,
lisant un poème de Sonia Cheniti.

« ...Si pour toi l'autre est d'abord un frère,
Si la colère est pour toi une faiblesse, non une preuve de force,
Si tu préfères être lésé que de faire du tort à quelqu'un,
Si tu refuses qu'après toi ce soit le déluge... »

Sonia Cheniti



À l'heure des augmentations en tout genre, pourquoi ne pas investir dans une énergie verte, inépuisable et gratuite ? Le soleil. Hormis la baisse du montant de votre facture énergétique, vous ferez également un geste en faveur de l'écologie.



Le Syndicat mixte du PÉTR du Pays du Cambrésis a souhaité mettre à votre disposition un cadastre solaire pour vous permettre de connaître le potentiel solaire de votre toiture.

Que vous soyez particulier, administration ou entreprise, il vous permet de faire une simulation en quelques clics. C'est un outil d'aide à la décision pour favoriser l'émergence de projets solaires photovoltaïques.

Découvrez
votre potentiel



À NOTER ! Le panneau solaire transforme l'énergie solaire en chaleur et en électricité. On l'utilise pour avoir de l'eau chaude et, pour certains cas, de chauffage domestique.

Prévention

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN (PPRM)

Cette démarche, lancée sur 16 communes de l'arrondissement de Cambrai, dont Avesnes-les-Aubert, a pour objet de mieux prendre en compte le risque lié à la présence de cavités souterraines.

Concrètement, il s'agit pour les communes concernées, de disposer d'un nouvel outil venant réglementer les possibilités d'urbanisation en les adaptant au niveau de risque que peut représenter la présence d'une cavité.

Le risque cavités a, d'ores et déjà, été identifié lors des travaux du Plan Local d'Urbanisme de la commune et il peut faire l'objet de mesures particulières dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

En d'autres termes, en fonction de sa localisation, le terrain concerné par un projet de construction peut être soumis à la réalisation d'une étude de sols pour évaluer la présence ou pas de cavités.

L'élaboration d'un Plan de Prévention du Risque lié à la présence de cavités souterraines est une démarche longue (quatre années en moyenne). Elle sera ponctuée de réunions de concertation et de phase d'enquête publique.

À noter qu'il existe un fonds géré par l'État qui permet de financer les travaux réalisés par les particuliers et les petites entreprises en vue de réduire la vulnérabilité de leurs habitations ou leurs locaux (fonds Barnier). Les travaux financés doivent permettre de réduire le risque par exemple par le comblement ou le confortement d'une cavité existante.

Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) sont en charge du traitement des demandes de fonds.

La loi anti-gaspi, dite loi AGEC, de 2020, prévoit que les déchets alimentaires soient séparés du reste de la poubelle « ordures ménagères ». Cela relève de la compétence du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED). Qu'en est-il ? Le SIAVED vous informe.

Conscient depuis de nombreuses années que la gestion des déchets alimentaires représente un enjeu économique et environnemental pour notre territoire, le SIAVED a su déployer des solutions de gestion de proximité, notamment par la vente à tarifs réduits de composteurs individuels de jardin. Plus de 10 000 composteurs ont ainsi été acquis par le biais de cette action.

UN DÉPLOIEMENT PLUS LARGE

Dès 2025, dans le cadre du nouveau marché de collecte des déchets ménagers, le déploiement des solutions de tri à la source des déchets alimentaires s'engagera sur l'ensemble des communes du territoire. **Le SIAVED communiquera les informations et consignes de tri applicables à cette nouvelle disposition aux environs du second semestre 2024.**

POUR RÉSUMER

Vous l'avez compris, **aucune obligation de tri des déchets ne sera imposée en 2024 pour les habitants du territoire.**

Toutefois, le syndicat encourage tous les foyers à continuer à composter car le compostage reste une solution à moindre coût pour trier et traiter, in situ, les déchets alimentaires.

Ce que le SIAVED propose :

Nous produisons tous des déchets, et le compostage est un moyen simple de les réduire ! Engagé dans cette démarche, le SIAVED propose à tous les citoyens de son territoire des composteurs à prix réduits. Sans oublier les poules de races régionales. Une poule peut picorer jusqu'à 150 kg de déchets de cuisine et de jardin.



OPÉRATION

« POULES RÉGIONALES »

Vous souhaitez valoriser vos déchets de cuisine et de jardin ? Avoir de bons œufs frais tous les matins ? Contribuer à la sauvegarde des races locales ? Alors l'opération « Poules Régionales » est faite pour vous.

Réservez la vôtre www.siated.fr

Conférence

HARCÈLEMENT SCOLAIRE



En raison des conditions climatiques, la conférence sur le harcèlement scolaire qui devait avoir lieu le 18 janvier a été reportée au jeudi 8 février 2024, à 18H30 à la Salle des fêtes.

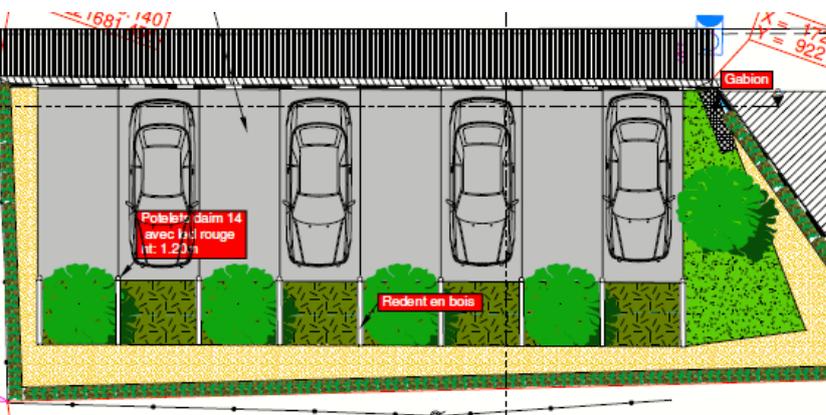
Dans ce cadre, la Municipalité aura l'immense privilège de recevoir Anne-Liz Deba.

Anne-Liz a 22 ans et a été victime durant sept ans de harcèlement scolaire, autant à l'école que sur les réseaux sociaux. Depuis, elle a décidé de parler, de livrer son témoignage et de faire de la lutte contre le harcèlement scolaire son combat. Et surtout de se saisir de son expérience pour aider les autres.

Elle a édité dernièrement un ouvrage intitulé « La peur au ventre » et a été nommée ambassadrice de la lutte contre le harcèlement scolaire par le Ministère de l'Éducation Nationale.



DE NOUVELLES places de stationnement RUE GABRIEL PÉRI



EN CHIFFRES

8 places de parking

233 m² de surface

48 m de haie basse

6 arbres hautes tiges

Chacun le sait, l'évolution de la société fait que chaque foyer détient aujourd'hui plusieurs véhicules, alors que notre commune est riche d'un tissu urbain dense dû à notre histoire textile notamment.

Il y a donc nécessité de créer de nouveaux parkings pour désengorger les rues, fluidifier le trafic et surtout réguler toujours mieux le stationnement en ville. La Municipalité s'y emploie depuis plusieurs années maintenant.

C'est dans ce sens qu'elle a fait l'acquisition d'une parcelle rue Gabriel Péri. Sur celle-ci, 8 nouvelles places de stationnement seront créées. De plus et au-delà de ces seules nouvelles places, le projet a également été pensé en termes d'aménagement paysager. Ainsi son implantation vient renforcer le verdissement de la ville.

Les travaux, dont le coût s'élève à environ 43 000€ HT, devraient débuter en février si les conditions climatiques le permettent.

Sur cette question du stationnement enfin, nous rappelons que les efforts doivent être partagés. Certes la Municipalité investit mais chacun doit aussi éviter de stationner de manière anarchique dans la ville.

DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) mène actuellement des travaux sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Il s'agit de passer l'ensemble du parc d'éclairage à la technologie LED. Celle-ci présente l'intérêt d'être durable et moins consommatrice d'énergie.

De nouveaux mâts seront posés Route Nationale, Route de Solesmes et Place Jean Jaurès.

Les spots disposés directement en façade dans plusieurs rues et ruelles seront également remplacés par un nouvel équipement LED.



COMMERCES



La boucherie LUSSIEZ
a rouvert ses portes depuis
le 26 décembre 2023.

Redécouvrez cette boucherie
charcuterie artisanale.

Boucherie Jérémie LUSSIEZ
03.27.74.40.39.
10, place Jean Jaurès
59129 Avesnes-les-Aubert

La boucherie DU COIN
a ouvert ses portes le
30 janvier 2024.

Venez découvrir
votre nouvelle
boucherie charcuterie.

La Boucherie DU COIN
03.27.74.57.87.
35, rue Pasteur
59129 Avesnes-les-Aubert



LA MÉDIATION AVANT LA JUSTICE

Depuis le 1^{er} octobre 2023, en cas de conflit de voisinage ou de différend portant sur des sommes inférieures à 5 000€, vous devez tenter de résoudre votre conflit auprès d'une des trois instances suivantes avant même de pouvoir saisir la justice : le conciliateur de justice, le médiateur civil et la procédure participative.

■ Le conciliateur de justice

Celui-ci permet aux deux parties de trouver un accord. Il a le pouvoir d'enquête et la procédure est gratuite.

■ Le médiateur civil

Celui-ci est formé aux techniques de médiation, il reçoit les deux parties individuellement puis en commun. Contrairement au conciliateur, le médiateur n'a pas de pouvoir d'enquête. Il lui faut donc l'accord des deux parties pour pouvoir entendre un tiers. Le recours à un médiateur est payant.

■ La procédure participative

Ici pas de tiers pour faire l'intermédiaire entre les deux parties et les amener à trouver un accord, les deux parties, accompagnées de leur avocat respectif, tentent de mettre fin aux différends qui les opposent.



NUISANCES SONORES

La discussion et l'échange avant tout !

La Municipalité est très régulièrement interpellée pour des conflits de voisinage, chaque voisin campant souvent sur ses positions, envenimant une situation qui pourrait, dans de très nombreux cas, se régler par le dialogue et l'écoute.

En matière de bruit et de tapage, nous rappelons ici quelques règles élémentaires de bonne conduite.

Il n'y a pas d'horaires précis lorsque l'on parle de tapage. Il est évoqué un tapage diurne lorsqu'il se passe entre le lever et le coucher du soleil. À l'inverse, on parle de tapage nocturne entre le coucher et le lever du soleil. Le tapage est causé par le bruit qui émane soit de quelqu'un, soit de quelque chose, soit d'un animal. Attention pour qu'il y ait tapage, celui-ci doit être caractérisé, notamment par son intensité, la répétition et la durée.

Par exemple, le simple aboiement d'un chien n'est pas considéré comme du tapage si celui-ci n'est pas fort, répétitif et permanent. Il est à noter que l'auteur du tapage encourt 68 € d'amende.

Nous vous invitons également à consulter « **le guide de la citoyenneté et du civisme** » qui a été adressé à chaque foyer.



Chorale

L'association ARPÈGE a tenu son assemblée générale le 23 janvier dernier. Les adhérents ont pu échanger sur les évènements de l'année à venir.



Projet intergénérationnel

Dans la continuité du projet et à l'approche des fêtes de fin d'année, les aînés se sont retrouvés avec les enfants du service enfance-jeunesse afin de partager une séance de cinéma. Un nouveau moment de partage et de bonne humeur pour les petits comme pour les grands !



Services techniques

Les agents des services techniques se sont mobilisés plusieurs jours d'affilée pour permettre à chacun de se déplacer en toute sécurité lors de l'épisode neigeux.



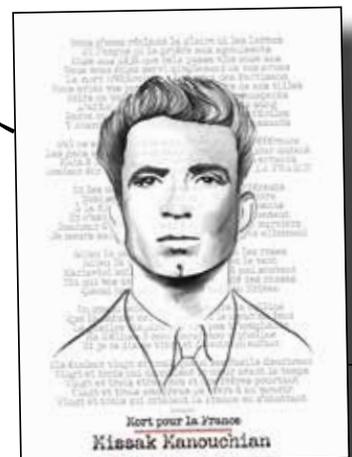
Nous rappelons que l'entretien des trottoirs est de la responsabilité des riverains. Rien n'était simple dans ces conditions mais sachez que les agents ont fait le maximum.

Exposition

Découvrez l'exposition en hommage à Missak Manouchian, résistant d'origine arménienne fusillé le 21 février 1944 au Mont-Valérien et déclaré mort pour la France. L'exposition est visible en mairie.

Pompiers

La traditionnelle Assemblée Générale de l'Amicale du CIS Aubert a eu lieu le dimanche 28 janvier dernier en présence des maires d'Avesnes-les-Aubert, de Saint-Aubert, de Saint-Vaast-en-Cambrésis, de Saint-Hilaire-lez-Cambrai ainsi que Madame la Conseillère Départementale.



NON au harcèlement scolaire !

Dans le cadre de la conférence du 8 février 2024 à 18h30 à la Salle des fêtes, le service enfance-jeunesse a réalisé avec 43 enfants de 3 à 11 ans, 16 affiches avec les animateurs. Un grand merci à eux, enfants, parents et animateurs pour leur engagement contre ce fléau !

